

Modification à la hausse du taux d' intervention du FEDER pour des opérations en maîtrise d' ouvrage de l' Etablissement dans le cadre des programmations 2007-2013

Par courrier en date du 28 avril dernier (reçu le 5 mai et enregistré sous le n°1274), l'autorité de gestion a proposé, considérant le risque de clôture en sous-réalisation, d'autoriser une augmentation du taux d'intervention de certaines mesures du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013.

Etant précisé que ce taux s'appliquerait « *aux nouveaux dossiers ou aux dossiers non clôturés et faisant suite à une demande de modification du plan de financement de l'opération par le porteur de projet* ».

Dans ce contexte, il est proposé d'autoriser l'Etablissement, pour ceux de ses dossiers non clôturés comme d'éventuels nouveaux dossiers (à programmer et à réaliser avant la fin de l'année), à solliciter l'évolution à 50% du taux d'intervention du FEDER, avec la réduction correspondante de l'autofinancement EP Loire ou la compensation d'un cofinancier défaillant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.